Chargé(e) d'études gestion quantitative
SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu

Contexte :

Le SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu a été élaboré selon les dispositions de la loi sur l'eau de 1992 et approuvé par arrêté préfectoral le 5 mars 2002.

Il a été révisé pour être mis en conformité avec la LEMA[1] du 30 décembre 2006. Cette révision vise également la mise en compatibilité avec le SDAGE[2] du Bassin Loire-Bretagne adopté le 18 novembre 2009, afin de permettre la mise en œuvre de la DCE[3].

Le projet du nouveau SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 avril 2015. Celui-ci est consultable sur le site internet du SBVGL : http://www.sage-grandlieu.fr/.

Le nouveau SAGE comporte 7 enjeux. Les dispositions développées dans les enjeux : « Gestion quantitative en période d'étiage », « Gestion quantitative en période de crue » précisent la nécessité de l'étude « HMUC- volumes prélevables sur le bassin versant de Grand Lieu ».

Les dispositions du SAGE, relatives à l'amélioration des connaissances rappellent le besoin d'engager les études hydrologiques nécessaires à l'optimisation de la gestion et de la mobilisation de la ressource en eau. L'ensemble de ces dispositions a été identifié comme prioritaire par la CLE[4] en 2019 et inscrite dans sa feuille de route.

Missions :

Pour répondre aux attentes des acteurs locaux et permettre d'atteindre les objectifs de l'enjeu « Gestion Quantitative » du SAGE, il est proposé les missions suivantes :

- Analyser l'état existant - améliorer la connaissance de la ressource en eau disponible et des usages actuels de l'eau (agriculture, industrie, pêche, loisirs, usages professionnels et individuels), sur eaux superficielles et eaux souterraines,
- Estimer les besoins futurs en eau sur eaux superficielles et eaux souterraines
- Identifier les plans d'eau les plus impactants.

Améliorer la connaissance de la ressource en eau disponible et les usages actuels de l'eau/ Estimation des besoins futurs sur les eaux superficielles et souterraines

Deux étapes ont été identifiées :

- <u>Etape 1 Connaissance des prélèvements autorisés et déclarés (étude)</u>
    - Objectif : recueil et analyse des données Agence de l'eau et DDTM[5] 44 et 85

[1] Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
[2] Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
[3] Directive Cadre sur l'Eau
[4] Commission Locale de l'eau
[5] Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Cette étape a été réalisée en 2016-2017 les résultats sont annexés à ce CCTP.

REMARQUE :
- Une mise à jour sera produite avec les éléments recueillis sur le terrain (étape 2)

- Etape 2 Caractériser les prélèvements

  - Objectif : Valider les connaissances actuelles (Disposition 5.1.2 du SAGE)
    - Localiser les prélèvements non attribués après analyses des bases de données (phase 1),
    - Pour chaque site de prélèvement :
      - Identifier les modes de prélèvements dans le milieu naturel (cours d'eau, nappe, dérivation, forage…), les périodes de prélèvements, les quantités prélevées…
      - Renseigner les capacités des plans d'eau…..,
    - Relever l'évolution des prélèvements depuis 10 ans,
    - Evaluer les besoins futurs.
  - Sources de données :
    - Enquêtes de terrain auprès de chaque irrigant et/ou propriétaires de plans d'eau,

  - Durée :
    - 6 mois (2020)

REMARQUES SUR LES VISITES DE TERRAIN :
- L'organisation des visites de terrain passera par une information par secteur géographique (sous bassin versant, commune) et reprendra le format des inventaires communaux des zones humides et cours d'eau. Cette méthodologie associe au plus près les acteurs locaux et notamment les irrigants.

- La fiche terrain a été établie par l'ensemble des acteurs (irrigants, chambre agriculture, fédération des maraichers, DDTM44 et 85) et validée par la commission dédiée de la CLE. Elle est annexée à ce CCTP.

- Les visites de terrain ciblent l'ensemble du bassin versant de Grand Lieu.

Identifier les plans d'eau sur cours d'eau les plus impactants et déconnectables

Une phase a été identifiée :

- Visite terrain sur le tout le bassin versant de Grand Lieu
  - Objectif : Identification des plans d'eau :
    - les plus impactants (sur cours d'eau)
    - pouvant être déconnectés (ex : dérivation)

- Sources de données :
  - Enquêtes de terrain auprès de chaque irrigant et/ou propriétaires de plans d'eau,

REMARQUE: - Ce recensement des plans d'eau les plus impactants sera réalisé en même temps que la phase terrain pour l'amélioration de la connaissance.

Profil et Compétences requises :

- Technicien ayant une formation supérieure dans le domaine de l'hydrologie, de l'hydraulique et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;

- Maîtrise de la conduite de projet ;

- Maîtrise des outils informatiques classiques (Word, Excel, power point)

-Maîtrise des systèmes d'information géographique (utilisation de l'outil QGIS) ;

- Autonomie, polyvalence, disponibilité et capacité d'organisation ;

- Qualités relationnelles, rédactionnelles et esprit de synthèse ;

- Expérience de 2 ans minimum dans le domaine de compétence correspondant souhaitée;

Modalités de recrutement :

Recrutement par voie contractuelle (CDD de 6 mois).

Poste à pourvoir début avril 2020.

Salaire : en référence à la grille statutaire des techniciens territoriaux.

Poste basé à Saint Philbert de Grand Lieu (44). Déplacements à prévoir.

Merci d'adresser lettre, CV et dernière fiche de salaire à

M. le Président

Syndicat du Bassin versant de Grand Lieu

2 allée des Chevrets

44310 Saint Philbert de Grand Lieu

Au plus tard le 13 mars 2020.

Pour toute demande de renseignements s'adresser à

M. François CHARRUAU, Directeur, au 02 40 78 09 17

La date prévisionnelle des entretiens est fixée du 16 mars au 27 mars 2020.